

Compte-rendu 4^{ème} COPIL du Plan national en faveur des migrateurs amphihalins

Le 10 novembre 2022, en visioconférence

Direction de l'Appui aux Stratégies Biodiversité
Rédacteurs : OFB

Liste des participants

- **ADAM Gilles, DREAL NA**
- **AMILHAT Elsa, U. Perpignan**
- **BARRANCO Guillaume, MIGRADOUR**
- **BELLOT Cécile, FHE**
- **BEAREZ Marie, CNR**
- **BOISNEAU Philippe, CONAPPED**
- **CARNET Elise, DREAL Bretagne**
- **CAMPTON Pierre, MRM**
- **COLLARD Amandine, DGAMPA**
- **CORBEAU Clémence, DEB**
- **DIDIOT Anne, EDF**
- **FALIEX Elisabeth, U. Perpignan**
- **FEUNTEUN Eric, MNHN**
- **GUILLOT Morgane, DREAL CVL**
- **GUILLOUET Jérôme, FNPF**
- **JANTET Elsa, DEB**
- **LE-TELLIER Valentin, MOM**
- **LEVADOUX Marine, CIPA**
- **LONJOU Nicolas, DGAMPA**
- **MEYNENG Pierre, FFAM**
- **PERTEL Léa, DGAMPA**
- **PINON Marie-Pierre, AESN**
- **STOLZENBERG Nicolas, CONAPPED**
- **TESSEYRE Dominique, AEAG**
- **TEICHERT Nils, MNHN**
- **VENENCIE Laura, DRIEAT**
- **VIENNE Laurent, AE LB**
- **VOLAGE Fanny, CNPMM**
- **WIZNIAK Jules, DEB**

Equipe projet :

- **LALEMENT René, OFB**
- **CHANSEAU Matthieu, OFB**
- **PORTENEUVE Marine, OFB - INRAE**
- **VALADOU Bénédicte, OFB**

Sont excusés :

- **AMPEN Nicolas, OFB - équipe projet**
- **BEAULATON Laurent, OFB - équipe projet**
- **LAGARDE Raphaël, Université Perpignan**
- **NGADJA-SANTHE ARNAUD, DGAMPA**
- **TISSERAND Aurèlie, DREAL PL**
- **TOISON Vincent, OFB**

Introduction

Amandine COLLARD, (Secrétariat d'État chargé de la Mer, DGAMPA), chargée de mission environnement et scientifique et Jules WIZNIAK (MTECT, DEB), chargée de mission au bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce introduisent la séance en mentionnant que l'état des stocks est alarmant avec une tendance à la dégradation des populations de grandes aloses et lamproies marines dans certains secteurs. L'avis du CIEM relatif à l'anguille paru au début du mois de novembre est mentionné. Il préconise des actions fortes à mettre en place dès 2023 et concerne également les acteurs autour de la table puisqu'il cible la pêche ainsi que la restauration des habitats que ce soit en termes de continuité que de qualité de ceux-ci. Dès lors, ce COPIL s'inscrit dans un contexte où il est nécessaire que l'ensemble des acteurs agissent de concert pour le maintien des populations de migrateurs amphihalins.

René LALEMENT (OFB), Directeur adjoint de la Direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, confirme l'importance de rester mobilisé sur cet enjeu de restauration des populations et précise que si l'OFB n'est pas opérateur du plan et ne peut pas prendre en charge la mise en œuvre de toutes les actions, il sera facilitateur et appuiera les pilotes le cas échéant. Il est important que les pilotes soient moteurs pour poursuivre la dynamique du PNMA.

Ordre du jour

Le COPIL a été programmé l'après-midi du 10 novembre

Ordre du jour :

- Bilan du travail effectué sur les actions du PNMA au T1, T2 et T3 2022
- Méthodologie et mise en place d'un calendrier pour la déclinaison des actions
- Discussion sur la suite à donner au PNMA

Déroulé du COPILn°4 du PNMA :

Horaires	Durée	Séquences	Nature des échanges
14h30 - 14h45	15 min	Introduction	Introduction par la DEB, la DGAMPA et l'OFB
14h45 - 15h10	25 min	Bilan des actions proposées par l'eq. projet à intégrer aux projets LIFE portés par l'OFB	1- Présentation par l'eq projet OFB 2- Discussion avec les membres du COPIL
15h10 - 15h30	20 min	La diversité des leviers possibles pour financer les actions	1- Présentation par l'eq projet OFB 2- Discussion avec les membres du COPIL
15h30 - 15h40	10 min	Pause	
15h40 - 16h50	1h10	Méthodologie et mise en place d'un calendrier pour la déclinaison des actions	Discussion avec les membres du COPIL
16h50 - 17h15	25 min	Discussion sur les suites à donner au PNMA	Discussion avec les membres du COPIL
17h15 - 17h30	15 min	Conclusion	Conclusion par la DEB, DGAMPA et l'OFB

I. Actualité

11 février 2022 :

- Transmission du PNMA à l'OCSAN / NASCO
- Traduction du document en anglais

- Télécharger sur la page internet de l'OFB : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1240>

Actions en cours :

- **RO1 - Partager les connaissances et les retours d'expérience**

- **RO2 - Rédiger un guide national du repeuplement**

L'équipe projet a travaillé sur un CCTP qui fixe les clauses techniques d'un marché particulier qui sera mis en place début 2023 et financé par l'OFB

Il est bien prévu de solliciter la DGAMPA pilote de l'action avec l'OFB puis l'ensemble des partenaires associés (FNPF, CIPA, Associations de migrateurs, MNHN-BOREA, CNPMM, CONAPPED, ARA France)

- **LO2-1 - Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), notamment pour la gestion de la pêche**

Recensement déjà prévu dans le cadre du GT-GIMeL (Géo-Informations pour la Mer et le Littoral) ayant le portage national des [LIMAR](#) (SGmer) avec comme partenaires le CNIG (Conseil national de l'information géolocalisée), DGALN/DEB, l'OFB, l'IGN et le Shom

- **LO3- 1- Participer à la coordination de la concertation entre les instances à terre (COGEPOMI et comités de bassins...) et en mer (comité maritime de façade, COPIL des sites Natura 2000...) en métropole et en outre-mer.**

Organisation d'un temps d'échange en octobre 2022 avec les pilotes du plan afin d'organiser un séminaire au T1 ou T2 2023. D'autres réunions sont à venir.

- **LO1.1.1 - Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer**

- **LO1.1.2 - Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition**

- **LO1.2 - Evaluer et hiérarchiser les impacts des différentes pressions**

Des actions sont en cours via le programme « MigrenMer » portée par le pôle MIAME pour initier PdS « Amphihalins » : Collecter les données à la mer disponibles pour

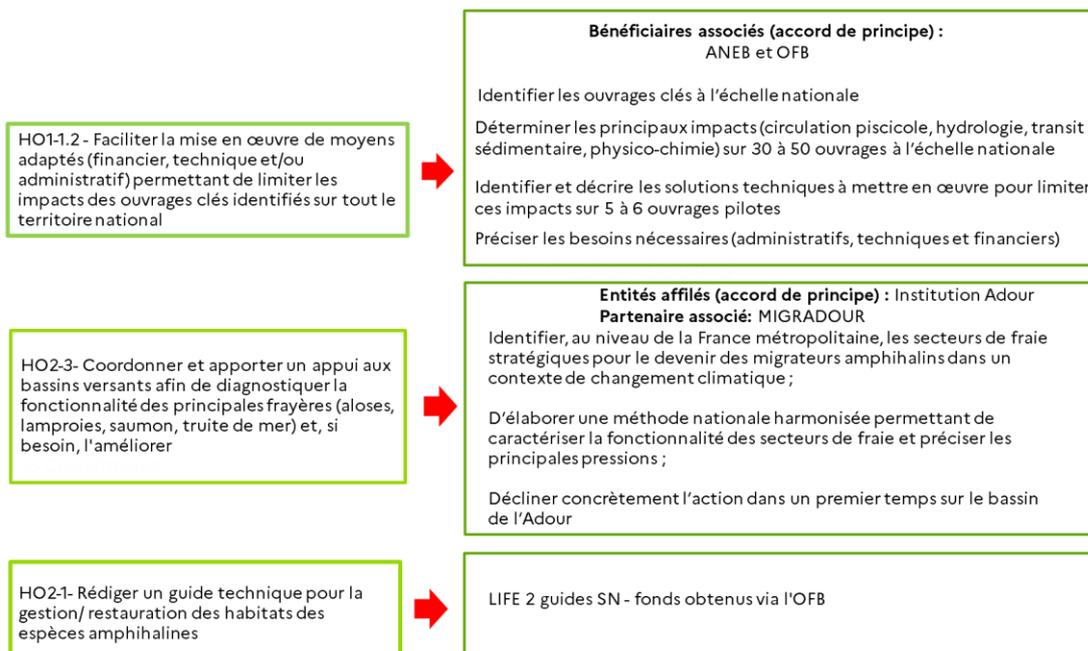
- améliorer les connaissances dans le milieu marin : où ? quand ? combien ? Etc

- répondre aux exigences des directives européennes

- apporter des éléments d'aide à la décision pour la gestion des PNM et sites N2000

II. Bilan des actions proposées par l'éq. Projet à intégrer aux projets LIFE portés par l'OFB

LIFE Stratégique Nature :



Recrutement d'un chargé de mission sur 4 ans pour coordonner et animer les actions, piloter les prestataire, aider au montage financier...

Il est précisé en séance que pour les actions sur les **ouvrages clés (HO1-1.2)**, il y aura un GT dédié dans un cadre d'analyse global. La DREAL Loire-Bretagne précise que des priorisations des ouvrages sont également faites dans les bassins. Il est ainsi important que les COGEPOMI soient consultés et de prendre en compte leur priorisation.

Pour l'action sur les **frayères (HO2-3)**, le référent thématique a précisé que le GT dédié aura une composition de niveau national et local (COGEPOMI) pour l'élaboration de la méthode harmonisée. Cette méthode sera ensuite adaptée localement. De plus, il est important de s'accorder sur la définition de « secteur de fraie stratégique ».

LIFE Espèces marines mobiles :

Aucune action proposée n'a été retenue.

Mesures de gestions spatiales des risques de captures : (AN2-2 du PDA)

LO2-1- Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), pour la mise en place d'un plan d'action cohérent, notamment pour la gestion de la pêche => **Réglementaire**

Recensement déjà prévu (voire lancé) dans le cadre du COPIL du portage national des LIMAR (SGmer) => (contact OFB Steven Piel) »

LO1-1- Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer
=> **Connaissance**

La gestion quantitative « terre-mer » des stock (AN2-3 et AN2-1 du PDA) :

PO1-1.1- Améliorer les déclarations de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries. => **Préparatoire**

PO1-1.2- Mettre en place un outil de suivi national des captures pour les pêcheurs de loisirs en mer et en eau continentale => **Préparatoire**

PO1-1.3- Coordonner et centraliser les méthodes de calcul des indicateurs => **Préparatoire**

SO2-2- Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation partagés pour toutes les espèces en métropole et dans les outre-mer => **Préparatoire**

III. La diversité des leviers possibles pour financer les actions

Concernant le dépôt d'un LIFE pour financer les actions du PNMA en 2023 et après analyse du projet et des actions validées par le COPIL, il a été décidé par l'équipe projet un décalage de 3 à 4 ans pour un dépôt et l'envisager plutôt en 2026-2027. Un LIFE standard pourra être construit mais il ne sera pas forcément le LIFE PNMA car d'autres sujets pourront intégrer ce LIFE qui serait alors d'une plus grande envergure.

Les raisons évoquées sont les suivantes :

- A ce stade, il y a peu d'actions concrètes à intégrer à une demande de financement LIFE alors qu'il s'agirait d'une réelle plus-value au regard des critères de la Commission Européenne
- Pour certaines actions, il manque des études préalables (phases préparatoires d'au moins deux ans) pour rendre les actions opérationnelles :

Exemples :

- Amélioration de la **fonctionnalité des frayères** : attendre les résultats des actions portées dans le LIFE SN pour le bassin de l'Adour ou lancer des études préalables sur d'autres bassins
- **Ouvrages clés** : besoins des plans opérationnels
- Besoin de partenaires à l'échelle locale pour certaines actions en lien avec les PLAGEPOMI
- Intéressant d'attendre les résultats du LIFE SN pour avoir des actions concrètes à proposer à la Commission Européenne

Il va ainsi falloir mobiliser d'autres guichets de financements en attendant le dépôt d'une demande de financement LIFE tels que : FEAMPA, FEDER, INTERREG Europe, Agences de l'eau...

Suite à cette présentation différentes réactions du COPIL sont à noter :

- Elsa JANTET, adjointe à la cheffe du Bureau de l'évaluation et de la protection des milieux marins (ELM3) de la DEB/MTECT indique que des financements via le FEAMPA 2021-2027 pourraient être mobilisés le cas échéant. La DEB/ELM3 se tient à disposition pour échanger à ce sujet. Le bureau ELM3 indique en séance que souvent, un PNA est piloté par une DREAL. Dans le cas où le PNMA serait transformé en PNA, il faudrait donc identifier un pilote. Est-il envisageable qu'un PNA soit piloté par une autre structure qu'une DREAL ? L'OFB répond par l'affirmative : qu'après échange avec un bureau de la DEB (ET3), il est possible qu'un PNA soit piloté par une autre structure qu'une DREAL.
- Les agences de l'eau pourront financer certaines actions si elles débouchent sur des actions de terrains mais les COGEPOMI restent la priorité.
- Un membre du CONAPPED met en avant que le FEAMPA peut également intervenir sur des opérations de restauration de la continuité écologique

IV. Méthodologie et mise en place d'un calendrier pour la déclinaison des actions du PNMA

- Les *diapositives 32 à 48 du COPIL n°4 du PNMA* présentent le calendrier prévisionnel pour la déclinaison des actions sur l'année 2023 en fonction des différentes thématiques.

Ces calendriers présentent une réflexion sans filtre menée par l'équipe projet.

Les associations migratrices y sont mentionnées à plusieurs reprises pour faire avancer les actions et aider à la mise en œuvre, recherche de financement... A noter que le contexte financier des associations migrateurs reste compliqué et qu'il faut se poser la question de la capacité à suivre en termes d'ETP.

- Rythme de vie du COPIL :
 - Le nombre de COPIL sera au minimum de 1 par an et il pourra varier en fonction de l'actualité ou des demandes. Il aura généralement lieu en fin d'année. Un COPIL est donc prévu d'ores et déjà pour nov. 2023.
 - La remonté des travaux effectués sur le PNMA se fera probablement une fois par trimestre sous format e-mail, avec format spécifique au PNMA, à destination des membres du COPIL

V. Suite à donner au PNMA

1- Différents indicateurs du PNMA ont été rediscutés suites aux propositions du COPIL du 13 décembre 2021 (Voir annexe 1 pour les discussions concernant l'indicateur d'impact le 13/12/21) :

1- L'ONB a mis en place un indicateur d'Etat intitulé Proportion d'espèces de poissons migrateurs amphihalins de métropole éteintes ou menacées dans la Liste rouge nationale qui se base sur les classements des Listes rouges. Mais celui-ci ne concerne que les espèces de métropole. Il sera intéressant de renforcer cet indicateur en intégrant les listes rouges régionales des DROM

2- Effectif des populations à l'échelle nationale par rapport à un niveau de référence = Estimation de population d'anguilles et de saumon : indicateurs tendances temporelles. Il sera révisé chaque année

3- Evolution de l'aire de répartition des espèces migratrices dans les cours d'eau

4- Présence des amphihalins dans la presse nationale

5- Se rattacher à un indicateur SNB ou la SNAP

Les numéros 2 et 3 semblent des pistes à creuser. Il serait également intéressant de se rapprocher des observatoires qui ont des indicateurs de l'état des populations. La réflexion sera poursuivie dans les mois à venir.

2- Proposition d'inscription du PNMA en PNA

L'équipe projet du PNMA souhaite proposer la transformation du PNMA en PNA (Pour l'argumentaire, voir l'annexe 2). Le bureau EARM3 est en accord avec cette proposition. Des discussions pourront avoir lieu avec le bureau ELM3 à ce sujet si nécessaire. Il faudra donc exclure l'esturgeon européen qui a déjà un PNA, et le PNA « espèces amphihalines » ne pourra pas contenir d'actions réglementaires (il n'y a à ce stade pas d'aspect réglementaire dans le PNMA).

Annexe 1. Discussion sur l'(les) indicateur(s) d'impact du plan - Synthèse des contributions du 13/12/22

Les participants ont pu exprimer un accord avec les propositions en positionnant des ♥ sur les post-it proposés.

La restitution brute est reproduite ci-dessous :

Les propositions d'indicateur	Ce qui me semble indispensable
Indicateur liste rouge probablement trop figé pour révéler des évolutions sur la durée du PNMA – 3 ♥	MTE : avoir un indicateur lié à la SNB ou la SNAP – 1 ♥
Indicateur liste rouge trop restrictif et souvent en inadéquation avec les observations de terrain	MTE : indicateur qui puisse mesurer les améliorations liées à la mise en œuvre du plan (valorisation du plan)
Risque d'être peu sensible aux efforts de restauration (effet retard) – 3 ♥	Partager l'état des lieux des populations au début de plan
Indicateur macro qui ne mesure pas forcément les "petites" améliorations par espèces - 1 ♥	Proposer un questionnaire pour chaque cible : grand public / élus ... pour sonder la connaissance des amphihalins et leurs enjeux
Nombre d'actions du PNMA accomplies ou partiellement accomplies ou non accomplies	Tendance des indicateurs disponibles
Difficulté : un indicateur sur les espèces reflètera l'ensemble des programmes engagés et pas seulement le PNMA	Suivi du linéaire accessible suivant les travaux continuité réalisés – 3 ♥
Tendance d'évolution d'abondance populations (changement de pente)	Mesurer la reconquête du territoire par les migrateurs – 1 ♥
Linéaire de cours d'eau accessibles par espèce (présence et abondance)	Progression des fronts de colonisation par espèce – 2 ♥
Evolution de l'aire de répartition des espèces migratrices dans les cours d'eau – 2 ♥	Attention aux pas de temps utilisés pour qualifier les tendances des espèces dans la méthode UICN très court ...
Présence des amphihalins dans la presse nationale – 1 ♥	Des indicateurs pouvant répondre à court terme - 5/10ans ce n'est pas long au regard de la durée des cycles biologiques – 1 ♥
Connaissance des enjeux migrateurs par le grand public – 1 ♥	Prendre en compte la pluralité des situations locales
Effectifs des populations à l'échelle nationale par rapport à un niveau de référence	Limites de conservation par espèce à l'échelle nationale et par bassin
MTE : se rattacher à un indicateur SNAP existant ou dériver l'indicateur d'un indicateur SNAP	Besoin de l'appui du monde de la recherche
	Linéaire de cours d'eau nouvellement colonisé par tel ou tel migrateur ...
	Dissocier indicateurs d'état des populations et indicateurs de mise en œuvre – 6 ♥
	Prendre en compte les différences de connaissances entre territoires (en particulier DROM vs. Métropole)
	MRM : On évoque la liste Rouge Nationale comme référence et par ailleurs un observatoire national des migrateurs : Si c'est le cas il faudra une véritable cohérence entre les deux outils – 1 ♥
	Un indicateur composite (multi-métrique) afin de refléter les progressions de chaque orientation ? – 1 ♥
Les travaux à utiliser / prendre en compte	
Informations de l'OFB / AMI	
Données de suivi collectées par les AM, collectivités, chercheurs, FD...	
Indicateurs définis dans le cadre SNB/SNAP	
Indicateurs publiés dans les observatoires de Bassin	
Indicateurs de l'Etude Nationale Continuité Ecologique Pisciculture	

Annexe 2. Argumentaire concernant la transformation du PNMA en PNA

Cet argumentaire est basé en parti sur le rapport réalisé par Cécile Marino : Marino, C., & Valadou, B. (2018). Les politiques de gestion des poissons amphihalins—État des lieux et perspectives. Rapport final (p. 80). AFB.

1- Recommandation émise par le CGEDD (2014) de développer les plans par groupes d'espèces menacées

La mise en place de ce PNA multi-espèces, répond à la recommandation émise par le CGEDD (2014) de développer les plans par groupes d'espèces menacées pour des questions de faisabilité puisque cela permet une économie de moyens et des approches plus systémiques. Cela est d'ailleurs repris dans le Plan biodiversité de 2018. C'est ce parti-pris qui est à valoriser en permettant l'implication attendue à l'ensemble des acteurs.

2- Le « label » PNA apporte une plus-value aux actions identifiées

Même si la partie connaissance doit n'être qu'une des lignes directrices du PNA, elle est un des points positifs de la mise en place d'un PNA ; les connaissances étant alors recentrées sur des études et des expérimentations permettant de combler les lacunes décelées lors de l'état de l'art des connaissances sur les espèces concernées. Or, les espèces amphihalines souffrent d'un manque de connaissance dans un certain nombre de domaines, comme nous l'avons vu lors des bilans :

- Leur écologie et leur exploitation en phase marine et estuarienne ;
- L'impact du changement climatique sur les aires de répartition des espèces ;
- La mise en place d'un système de détermination des stocks exploitables pour toutes les espèces amphihalines afin d'adapter l'effort de pêche à l'état des populations ;
- L'expertise en matière de repeuplement ;
- Données rares sur le flet, le mulot et l'éperlan.

L'état de l'art a été fait lors de l'élaboration du PNMA.

La validation d'un PNA permettra une vision globale de la situation de l'espèce visée ce qui permet de juger de la pertinence des dérogations demandées à la protection des espèces protégées. Il permet en ce sens d'imposer plus facilement des mesures compensatoires exigeantes aux maîtres d'ouvrages qui sollicitent des dérogations sur ces espèces. Ils peuvent permettre d'éviter des perturbations affectant les habitats des espèces menacées.

3- Mise en place d'une politique de communication et d'information

Le PNA est un outil qui permet de sensibiliser les différents groupes d'acteurs aux enjeux de la biodiversité par la mise en exergue de la situation d'une ou plusieurs espèces. Il met en lumière les enjeux de restauration même pour des espèces peu connues. Il permet également une meilleure compréhension des enjeux et l'adoption d'une vision partagée. De plus, de par sa dimension noncontraignante, il permet une vision plus positive des actions environnementales souvent perçues comme punitives. Les PNA sont donc complémentaires du dispositif de protection réglementaire et sont mieux acceptés. Les enjeux liés à la protection des migrateurs sont plutôt méconnus du grand public. En effet ils sont peu portés par les associations de protection de l'environnement, mis à part les associations « migrateurs » présentes sur chaque bassin versant, donc peu diffusés auprès du grand public et des élus. Il en résulte une faible demande sociale de leur préservation. Le PNA permettrait donc de mettre en place une politique de communication et d'information sur les enjeux liés à la préservation des amphihalins afin de sensibiliser et de motiver des partenariats durables de gestion de ces populations.

4- Accès aux financements

La construction du PNMA a suivi les attentes de la circulaire de mai 2017 que ce soit en impulsant une synergie entre les acteurs (COPIL) et une coordination entre les différentes politiques axées sur la gestion des différents milieux nécessaires au cycle de vie de ces espèces ou en travaillant sur une

stratégie de mobilisation des financements : « l'optimisation de la mobilisation de tous les financements disponibles représente un enjeu majeur (Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, 2014) ».